



AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, à tous les citoyens des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tenue le 17 septembre 2025, le Règlement intitulé « **Règlement numéro 238-3 modifiant le Règlement numéro 238 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges** » a été adopté et est entré en vigueur le 19 septembre 2025.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion ainsi que sur le site web de la MRC.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 19^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq (2025).



MARIE-HELENE RIVEST, notaire
Directrice du greffe et greffière-trésorière